

En Marche !

Réponse au questionnaire Pour une France solidaire dans le Monde

1. Garantir le juste paiement des impôts par les entreprises et les individus via un reporting public pays par pays et un registre public de bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts aux niveaux français, européen et international, par une révision des conventions fiscales injustes, par l'engagement pour une plus forte harmonisation fiscale en Europe. Enfin, renforcer les poursuites pénales ainsi que les sanctions pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Je m'engage.

La lutte contre la fraude fiscale sera sans merci et les sanctions contre la fraude seront durcies. Les pays qui seront placés sur la liste européenne des paradis fiscaux devront être soumis à une pression intense. L'ensemble des pays de l'Union européenne devront mettre en place à leur encontre des prélèvements à la source dissuasifs, d'au moins 50 %, et rapatrier, afin de les taxer sur leur sol, les bénéfices réalisés par les filiales de leurs entreprises dans ces paradis fiscaux. Il faudra que la directive « intérêt et redevance » soit révisée pour mettre un terme aux fuites de matière fiscale hors de l'Union européenne. Il faudra aussi que l'Union européenne taxe le chiffre d'affaire des grandes entreprises réalisant des prestations de services électroniques et ventes à distance auprès des consommateurs européens, de manière à ce que les grands opérateurs de l'Internet participent au financement des services publics en Europe. Toutes les occasions devront être saisies, notamment les négociations de traités commerciaux, pour obtenir de tous les Etats une stricte application de la coopération fiscale, de l'échange automatique d'information et de la transparence sur les bénéficiaires effectifs des trusts. La France sera exemplaire, y compris si cela implique la révision de certaines conventions fiscales anormalement avantageuses ou protectrices de certains territoires non coopératifs. Par ailleurs, la France soutiendra l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en Europe, dans le cadre des directives ACCIS.

2. En France, rendre les impôts plus progressifs et « justes » socialement, et réduire les mesures - comme la prolifération des crédits d'impôt en dehors de l'intérêt général - qui participent de la concurrence fiscale par le bas, et faire la promotion de mesures fiscales similaires au niveau international.

Je m'engage

La France soutiendra la convergence fiscale européenne, notamment en matière d'assiette de l'impôt sur les sociétés. Elle défendra l'extension du principe de paiement de la TVA dans l'Etat de consommateur, non seulement pour les prestations de service électronique mais aussi pour les ventes à distance dès le premier euro. Elle soutiendra l'action de la Commission européenne pour démanteler les pratiques fiscales dommageables ainsi que les aides d'Etat prenant la forme de soutiens fiscaux. Concernant les dépenses fiscales, elles doivent être soumises à la même rigueur que les dépenses budgétaires, limitées dans le temps et évaluées périodiquement.

3. Afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, publier dès l'automne 2017 un calendrier précis pour atteindre l'objectif d'allouer 0,7 % du Revenu National Brut (RNB) à l'aide publique au développement dès 2022 et s'engager à augmenter de 10 % par an les crédits budgétaires de l'aide publique au développement.

Je ne m'engage pas.

La France a perdu sa place depuis 10 ans en matière de politique de développement, en particulier par rapport à l'Allemagne et au Royaume-Uni. Il faut retrouver une ambition mondiale dans ce domaine, notamment en vue de la mise en œuvre des ODD. Alors que nous sommes retombés à 0,4% du RNB en 2017, nous devons affirmer de façon crédible, comme nos partenaires européens, l'objectif d'une aide publique à hauteur de 0,7% de la richesse nationale. Je proposerai une consultation de la société civile française en vue de mettre au point une révision de la loi de programmation de l'aide au développement, notamment pour établir une trajectoire d'augmentation

vers les 0,7%, à atteindre entre 2022 et 2030, en fonction des marges budgétaires. Je m'engage à ce que le Premier Ministre réunisse chaque année le CICID pour assurer le suivi de la trajectoire vers les 0.7% fixée dans le cadre de la loi de programmation.

4. Stopper tout risque de nouvelle crise financière et réguler drastiquement la finance, en la remettant au service de l'économie réelle, y compris en œuvrant activement à la mise en place d'une taxe sur toutes les transactions financières affectée au moins à 50 % à l'adaptation au changement climatique et au financement des Objectifs de Développement Durable (ODD), dont la santé mondiale.

Je ne m'engage pas.

J'ai pleinement conscience de l'importance de la taxe sur les transactions financières (TTF) pour contribuer au financement de la politique de développement et de la lutte contre le changement climatique. Comme je l'ai indiqué à l'occasion d'un récent entretien sur l'Europe, je souscris pleinement aux objectifs de la TTF et notamment à votre volonté de renforcer l'aide européenne au développement grâce à des sources de financement nouvelles ; mais nous devons discuter de cette taxe au vu des négociations sur le Brexit et du comportement britannique. Aussi, si l'adoption de la TTF tardait au niveau européen, je suis disposé à envisager une hausse de la part de la TTF française destinée à l'APD.

5. Garantir que les interventions de l'Agence Française de Développement (AFD) auront comme objectif premier de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités, y compris en favorisant une participation active des populations concernées, et prévenir tout retour à l'aide liée dans la politique de coopération de la France.

Je m'engage.

Je veillerai à ce que la politique de solidarité et de développement de la France et à ce que les interventions de l'AFD s'inscrivent pleinement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contribue ainsi à la mise en œuvre des ODD. Notre aide, y compris celle mise en œuvre par l'AFD, doit se concentrer en priorité sur les pays les plus pauvres, même si un appui technique et financier peut être apporté à des pays plus riches, essentiel pour mieux gérer les problèmes communs de l'humanité. Je m'engage à respecter les engagements du CICID de novembre 2016 sur la concentration de l'effort financier (deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD bénéficieront à une liste de pays prioritaires, recentrée sur les PMA).

Je m'engage à mettre en œuvre le document d'orientation politique relatif au partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et du développement international et la société civile, adopté en mars 2017, et dont les orientations devront être déclinées par les opérateurs, dont l'AFD. Aussi, je m'engage à renforcer la prise en compte par l'AFD des points de vue des autorités locales, des populations affectées ou encore des ONG locales sur les impacts des projets proposés au financement, notamment lorsque ceux-ci présentent un niveau de risque environnemental et social élevé, en ligne avec la stratégie de l'AFD en matière de responsabilité sociétale.

Enfin, je réaffirme le principe du déliement de l'aide dans le cadre de l'APD française, y compris l'aide mise en œuvre par l'AFD, en ligne avec les standards internationaux. Je veillerai à ce que l'AFD respecte pleinement le respect du principe de déliement de son aide dans le cadre de ses activités avec le secteur privé, en ligne avec les décisions du dernier CICID de novembre 2016. Selon le dernier examen par les pairs de l'OCDE sur la coopération au développement, la France a atteint les engagements pris à Accra en matière de déliement de l'aide : 95 % de l'APD française était déliée en 2010, contre 85 % en 2008 (OCDE, 2012b). Elle se situe au-dessus de la moyenne du CAD dans ce domaine.

6. D'ici 2020, sortir de la production et de la consommation de charbon en France, et se positionner en faveur de la fermeture des projets charbon existants des entreprises dont l'Etat est actionnaire. Sortir des énergies fossiles d'ici à 2050, et réorienter la finance vers la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles.

Je m'engage.

En matière de politique énergétique je me fixe comme priorité la sortie des énergies fossiles à l'horizon 2050. En particulier je m'engage à ne plus accorder aucun nouveau permis d'exploration d'hydrocarbures et à ce que l'ensemble de des centrales électriques à charbon restantes en France soit fermées d'ici la fin du quinquennat. Cette durée de 5 ans permettra de travailler à la reconversion des sites et des salariés de manière apaisée.

Il faut mettre en cohérence nos politiques en France et à l'étranger : dans la continuité de l'arrêt des soutiens de l'AFD et de la Coface aux projets charbon, je souhaite que l'Etat actionnaire se dote d'une politique responsable en la matière.

La finance est un outil indispensable à la réussite du nouveau modèle écologique que je propose. Au travers du plan d'investissement et grâce à une utilisation intelligente de l'argent public (« de-risking » de projets), en poursuivant l'émission d'obligations vertes, en donnant de la visibilité sur la hausse du prix du carbone, l'Etat donnera un signal clair et fort, et j'attends du secteur financier qu'il joue son rôle, en mettant ses capacités de financement et sa créativité au service de cette transition, en créant des supports financiers attractifs pour l'épargne de long terme (indice ESG ou bas carbone, portefeuille 2°C, obligations vertes et durables, titrisation de prêts bas carbone), et de façon plus générale en favorisant le long terme et en prenant conscience de sa responsabilité.

Enfin, la finance responsable est aussi une chance pour le développement de la place financière de Paris. La France est à l'avant-garde de la finance responsable : nous pouvons et nous devons devenir leader en la matière.

Je souhaite également favoriser l'investissement privé en faveur de la transition énergétique en donnant notamment de la visibilité sur la hausse du prix du carbone.

7. Supprimer tout soutien public à la production ou consommation d'agrocarburants industriels, fixer un plafond d'incorporation des agrocarburants aux niveaux français et européen ne créant pas d'importations et encadrer strictement le développement des agrocarburants avancés (2ème et 3ème générations).

Je ne m'engage pas.

Je suis favorable au développement des agrocarburants avancés, c'est à dire qui font appel à des cultures non alimentaires, prioritairement ceux issus de la biomasse des déchets et des résidus de l'agriculture et de l'exploitation de la forêt. Il faut pouvoir mieux prendre en compte le changement d'affectation des sols indirect dans les critères de durabilité et d'éligibilité des biocarburants pour remplir l'objectif d'énergies renouvelables.

8. Atteindre l'équilibre entre le financement de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation d'ici 2022 en publiant une feuille de route dès l'automne 2017 et s'engager à atteindre 1 milliard d'euros de dons pour les financements climat pour les pays en développement.

Je ne m'engage pas.

Afin d'accompagner les pays en développement dans leur transition énergétique et écologique :

(1) La France sera fidèle à son engagement de porter les financements dédiés au climat à au moins 5 milliards d'euros d'ici à 2020.

(2) Je demanderai à l'Agence française de développement de consacrer plus de 50% de ses engagements à des projets avec des co-bénéfices climat et de réorganiser ses modes d'intervention pour maximiser la contribution de ses financements à l'accompagnement des trajectoires de développement sobre en carbone et résilient aux effets du changement climatique des pays en développement.

(3) Je m'engage à ce qu'une partie de l'augmentation des ressources en dons de l'AFD soit dédiée au financement de projets d'adaptation au changement climatique et à porter notre engagement en faveur de l'adaptation en 2020 à plus de 1,2 milliards d'euros par an.

(4) Je poursuivrai l'engagement de la France de mobiliser 3 Md€ entre 2016 et 2020 dans le cadre de l'initiative pour les énergies renouvelables en Afrique.

9. S'assurer que les politiques publiques et les différentes initiatives de lutte contre les dérèglements climatiques préservent la sécurité alimentaire et n'alimentent pas les dynamiques d'accaparements de terres.

Je m'engage.

L'engagement d'atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres, inscrit dans les Objectifs de développement durable adoptés récemment, répond à la fois aux problématiques liées au changement climatique et à l'enjeu de la sécurité alimentaire. Je souhaite que la France joue pleinement son rôle pour impulser la dynamique nécessaire pour réhabiliter les millions d'hectares de terres dégradées afin de les rendre à nouveau fertiles et productives.

10. Soutenir politiquement et financièrement, de manière spécifique et prioritaire, l'agro-écologie paysanne, qui permet un partage juste et durable des ressources et des revenus ainsi qu'un accès digne à l'alimentation, dans le cadre de la législation nationale, au sein de l'UE, au niveau international (FAO, CSA, CCNUCC) et dans les soutiens de la France par des initiatives et projets de développement à l'étranger.

Je ne m'engage pas

Compte tenu de l'importance de son secteur agricole, la France a un rôle majeur à jouer dans la transition écologique des modèles agricoles. Mon ambition est de faire de la France le leader d'une agriculture performante et durable, dont fait partie l'agroécologie comme l'agriculture biologique ou l'agriculture biodynamique. Cette transition ne se fera pas en opposant les citoyens et les agriculteurs, en contraignant ou en interdisant. Elle se fera par l'accompagnement et par un nouveau pacte social entre les agriculteurs et la société : ce sera l'objet des états généraux de l'alimentation que j'organiserai dès le début de mon quinquennat si je suis élu.

Cette transition s'organise autour d'objectifs clairs et réalistes comme par exemple à travers la rémunération des services environnementaux ou l'objectif au moins 50% de produits biologiques, écologiques, certifiés « labels de qualité », ou locaux dans la restauration collective d'ici 2022. Ces engagements s'appuient sur un soutien financier important : un plan de transformation agricole de 5 milliards d'euros sur 5 ans pour financer les projets de modernisation des exploitations ayant un impact positif sur l'environnement et le bien-être animal, et les projets de transformation privilégiant les circuits courts et les logiques collectives. Les projets en agroécologie seront bien entendus éligibles à ces financements.

Enfin, je m'engage à ce que la France reste un acteur de premier plan dans la promotion de l'agroécologie et d'une agriculture plus durable tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle internationale. L'agroécologie est une approche prometteuse pour mener la production agricole vers une voie plus durable et garantir la sécurité alimentaire.

11. Avoir une exigence de solidarité à l'égard des migrants, en assurant des voies de migrations légales y compris humanitaires, et en offrant aux migrants arrivant sur le territoire français un accueil digne et respectueux des droits humains. Les demandeurs d'asile doivent pouvoir trouver refuge et protection là où ils le souhaitent. Il faut également suspendre le renvoi des demandeurs d'asile au pays de première entrée dans l'UE prévu par les accords de Dublin. La France doit aussi jouer un rôle moteur et fédérateur pour la réforme du régime d'asile européen commun, en veillant à ne pas affaiblir les normes de protection des demandeurs d'asile.

Je ne m'engage pas

La France doit être à la hauteur de sa tradition historique d'accueil, tout en se montrant, dans des conditions toujours dignes, inflexible avec les personnes qui ne remplissent pas les conditions de séjour sur notre territoire.

Un meilleur accueil passera d'abord par des procédures plus rapides et plus efficaces : nous réformerons les conditions d'examen des demandes d'asile avec l'objectif d'assurer une prise de décision en 8 semaines pour toutes demandes, nous réformerons les modalités de recours contre les décisions de refus. En cas de recours, le jugement interviendra dans un délai de 6 à 8 semaines.

Au niveau européen, les procédures d'asile doivent également être accélérées et réformées ; dans des périodes de fort afflux de réfugiés, le dispositif de Dublin ne fonctionne pas et doit ainsi évoluer.

12. Réviser les politiques migratoires française et européenne, et mettre fin à l'externalisation de celles-ci (notamment de la politique d'asile) vers les pays d'origine et de transit, a fortiori lorsque ce sont des États peu respectueux des droits humains. Suspendre l'accord entre l'UE et la Turquie alors que de fortes interrogations pèsent sur la légalité de celui-ci et que ses impacts négatifs sont déjà visibles.

Je ne m'engage pas

Nous avons exprimé à plusieurs reprises nos réserves sur l'accord avec la Turquie. Mais cela ne condamne pas tout accord de coopération. A l'illusoire efficacité d'un retour aux frontières nationales, nous préférons le renforcement de l'action européenne et le traitement à la racine des causes de départ dans les pays d'accueil.

Nous développerons des actions et des projets dans les principaux pays de départ et de transit des migrants nous soutiendrons leur développement, clé de toute solution durable ; nous appuierons également l'installation de points de contrôle dans ces pays avant l'arrivée dans l'UE, l'aide à la lutte contre les passeurs et le retour des migrants non autorisés à entrer dans l'UE.

Nous renforcerons donc le corps de police des frontières européen, en lui donnant une capacité de surveillance et de protection durables des frontières extérieures. Il faut fixer une ambition de 5 000 hommes mobilisables par la nouvelle Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

13. Légiférer aux niveaux français, européen et international pour obliger les entreprises multinationales à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, engager leur responsabilité juridique et mettre en place des mécanismes efficaces d'accès à la justice pour les victimes.

Je ne m'engage pas

Les entreprises peuvent être de véritables acteurs du développement durable. Nous devons continuer à inciter les entreprises à intégrer la responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans leurs stratégies et activités, en soutenant la mise en œuvre des normes internationales, notamment les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

14. Réguler, aux niveaux français et européen, les abus de pouvoir et la concurrence déloyale des acteurs économiques qui ont un impact négatif et direct sur les conditions de travail dans les pays du Sud, notamment dans les filières alimentaires mondiales et défendre au niveau international, notamment au sein de l'OIT, l'application d'un salaire minimum vital pour les travailleurs et travailleuses.

15. Garantir le respect des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains et leur justiciabilité dans toutes les politiques publiques menées et définies aussi bien au niveau national qu'international et encourager tous les États à ratifier sans réserve la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son protocole facultatif.

Je m'engage.

Les droits de l'Homme, la place des femmes et celle des minorités dans le monde, la liberté d'opinion et d'expression, l'indépendance des médias, la solidarité, le respect du droit international et de la diversité culturelle sont des principes qui doivent être affirmés et respectés. Leur application doit être soutenue et encouragée avec nos partenaires, en Europe et dans le monde, et l'aide française doit contribuer à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, en ligne avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous montrerons l'exemple en France, notamment avec une politique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera déclarée grande cause nationale du quinquennat. Nous lutterons tout d'abord contre l'insécurité spécifique, en lançant dès la première année du quinquennat une campagne nationale de communication et de sensibilisation sur le sujet du harcèlement, de la culture du viol, des violences faites aux femmes, et en généralisant le téléphone d'alerte pour secourir plus rapidement les victimes de violences.

Ensuite, nous rétablirons l'égalité sur le marché de l'emploi. Nous favoriserons une meilleure conciliation vie professionnelle/vie familiale en créant un congé de maternité unique garanti pour toutes les femmes, quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, intermittente, etc.), aligné sur le régime le plus avantageux, pour lutter contre la sortie de l'emploi après une grossesse. Nous combattrons activement les inégalités salariales en effectuant des tests massifs et en publiant les noms des entreprises qui ne respectent pas la loi.

Enfin, nous nous obligerons les formations politiques à respecter la parité dans la présentation de leurs candidats, et diminuerons le financement public des formations politiques qui auront une représentation déséquilibrée en termes de parité. Nous montrerons l'exemple : notre gouvernement sera paritaire, et nous présenterons des femmes dans la moitié des circonscriptions gagnables aux prochaines élections législatives.

En Marche !

